

Séance ordinaire du Conseil municipal d'octobre 2025 – Changement de date

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 4 août 2025, le Conseil municipal de la Ville de Lachute a adopté une résolution modifiant la date de la séance ordinaire du mois d'octobre 2025 pour la devancer au **jeudi 2 octobre 2025** à 18 h à la salle du Conseil.

Cette résolution vient définir une date différente de celle apparaissant au calendrier 2025, en vertu de l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* stipulant que le Conseil ne peut siéger dans les 30 jours précédant le jour du scrutin d'une élection générale à moins d'un cas de force majeure nécessitant son intervention.

Votre Conseil municipal
(C-2025.01)